

Diplôme Universitaire (DU) Règlement des études

1. Présentation

Les cours du Diplôme Universitaire (D.U.) Langue et culture françaises sont semestriels (septembre-décembre, janvier-avril), ils comptent 18h de cours par semaine.

Il est possible de suivre 20h/semaine **en le signalant dès l'inscription**. Un coût supplémentaire est alors appliqué et l'étudiant suit un atelier supplémentaire de 2h imposé (« Tutorat et accompagnement à la formation »).

Les étudiants participent aux cours de langue et aux ateliers correspondant à leur niveau (résultats des tests de placement). Le placement en groupe est décidé par les enseignants, suite au test de placement écrit en ligne et au test oral. **Un étudiant ne peut pas choisir son groupe**. Si un étudiant a obtenu une certification (TCF, DELF, DALF), il est tenu de fournir la photocopie lors de son inscription.

- Les cours du DU nécessitent beaucoup de temps (18h/semaine de cours et travail personnel important). Il est difficile d'avoir un travail salarié et de suivre les cours du D.U. en même temps.
- En moyenne, deux livres sont à acheter par semestre. Les enseignants de langue en donnent la liste au début des cours. Les achats sont à la charge de l'étudiant.
- Les inscriptions aux ateliers se font en ligne, au début du semestre, dans la limite des places disponibles. Si un atelier choisi est complet, l'étudiant doit choisir un autre atelier. Il n'est pas possible de changer d'ateliers au-delà de la première semaine de cours.
- Une inscription pédagogique est requise pour les ateliers (fiche à remplir avec les enseignants pendant les premières semaines de cours). Aucun changement d'atelier après avoir rempli la fiche pédagogique.

2. Modalités de contrôle

2.1. Assiduité

Assister à tous les cours et tous les ateliers est indispensable et obligatoire.

Les absences doivent obligatoirement être justifiées par un document officiel tel que certificat médical, convocations diverses, problème familial grave, etc.

Conformément aux règles de l'établissement, une absence justifiée doit être validée par la remise à la scolarité du SUFLE d'un document officiel (par exemple, un document émanant d'un personnel médical qualifié et reconnu).

L'étudiant qui prévoit d'être absent ou tombe malade doit prévenir ses enseignants par courriel en leur indiquant le motif de l'absence et en fournissant les pièces justificatives.

À partir de **trois absences injustifiées** à un cours de langue, l'étudiant ne pourra **pas** recevoir de note et ne pourra donc pas prétendre au diplôme.

À partir de **deux absences injustifiées** à un atelier, l'étudiant ne pourra **pas** recevoir de note et ne pourra donc pas prétendre au diplôme.

2.2. Contrôle continu

Durant le semestre, les étudiants sont évalués **régulièrement** et des notes sont données dans chaque cours suivi. L'étudiant obtient ainsi une note de **contrôle continu** pour chaque cours (cours de langue, phonétique et ateliers thématiques).

L'**assiduité** aux cours est notamment indispensable pour l'attribution de la note de contrôle continu.

2.3 Cours de langue française

Pour les 4 compétences de Langue, la note transcrite sur le "relevé de notes" est la **moyenne** du contrôle continu et de l'évaluation finale (50% pour le contrôle continu, 50% pour l'évaluation finale).

Attention : Cette note moyenne **ne doit pas être inférieure à 12/20**. Une moyenne de 08/20 (ou moins) à une compétence est **éliminatoire** (ne permet pas d'obtenir le Diplôme).

2.4 Ateliers et cours de phonétique

Pour les ateliers thématiques et les cours de phonétique, la note transcrite sur le "relevé de notes" est la note obtenue en **contrôle continu**. Il faut au moins trois notes d'atelier durant un semestre.

Attention : une note inférieure à 5/10 à un atelier est éliminatoire (ne permet pas d'obtenir le Diplôme).

Les cours de phonétique sont obligatoires jusqu'au niveau B1.

Pour les niveaux supérieurs, les enseignants de langue orientent, si besoin, les étudiants vers un atelier « Renforcement Prononciation/phonétique » qui devient alors obligatoire pour ces étudiants.

▲ Note éliminatoire ateliers : 05/20. ▲ Note éliminatoire phonétique : 08/20

3. Évaluation finale cours de langue

Au cours de la dernière semaine de chaque semestre, l'étudiant doit aussi passer une **évaluation finale** pour le cours de langue française, dans les **4 compétences de Langue** (compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale).

Attention, ces évaluations finales sont absolument **obligatoires** pour l'obtention des notes de Langue française. Elles ont lieu à la date fixée par le SUFLE et ne peuvent pas être passées à un autre moment. Il n'y a pas de rattrapage possible.

4. Notes et résultats

À la fin de chaque semestre, tous les étudiants **inscrits et assidus** reçoivent un "relevé de notes", listant tous les cours suivis (Langue et Ateliers), ainsi que les notes et les crédits européens (ECTS) obtenus pour chaque cours.

Si la **moyenne générale en langue est inférieure à 12/20**, l'étudiant n'obtient pas le diplôme. Il faut une moyenne de 12/20 dans 3 compétences minimum. Moyenne éliminatoire à une compétence : 8/20.

Une **moyenne de 12/20** est requise pour les **ateliers**.

Il y a compensation entre les notes d'ateliers mais pas compensation langue/ateliers.

Il faut avoir obtenu une moyenne générale (contrôle continu + ateliers) de 12/20 minimum pour obtenir le DU qui n'est donc pas obtenu par tous les étudiants.

Pour prétendre au diplôme, la **moyenne générale du semestre doit être au minimum de 12/20**.

5. Diplôme

Les étudiants qui ont satisfait aux conditions requises (18 heures de cours par semaine suivies avec assiduité et moyenne générale du semestre au-dessus de 12 sur 20) reçoivent, en plus de leur relevé de notes, le **Diplôme de Langue et Culture Françaises de l'Université d'Aix-Marseille** pour le niveau qu'ils ont suivi.

6. Cas spécifiques

Les étudiants en « programme spécial » bénéficient d'un tarif spécial et ne suivent que les cours de langue (ils ne suivent pas les ateliers) pendant un semestre (10h à 14h30 par semaine selon le niveau ; ils sont intégrés aux groupes de langue des étudiants inscrits au D.U.) puisqu'ils sont inscrits en filières dans AMU. Ils ne peuvent donc pas prétendre à l'obtention du D.U. « Langue et culture françaises » ; un relevé de notes leur est délivré en fin de semestre.

Le passage à un niveau supérieur en un semestre n'est pas automatique.